

# LA SÉPARATION CONJUGALE :

les impacts d'un processus vécu en décalage  
par les mères et les pères



Diane Dubeau, UQO

Jean-Martin Deslauriers, U. d'Ottawa

Jacinthe théorêt, UQO

Raymond Villeneuve, RVP



10<sup>ème</sup> SuPERE Conférence

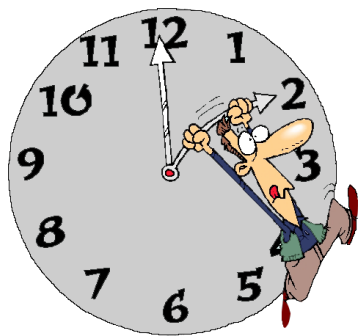
Recension réalisée dans le cadre d'une Alliance de recherche Université Communauté (ARUC) sur la séparation conjugale et la recomposition familiale

Février 2016

# Plan de la présentation



1. Activité brise glace
2. Contextualiser la séparation conjugale en 2016 !
3. Ce que nous disent les modalités de garde des enfants
4. Mieux comprendre le processus ;



L'annonce

Qui demande la garde ?

Quels sont les critères qui guident le meilleur intérêt de l'enfant ?

5. Services et interventions qui soutiennent les pères

# Brise-glace



# 1. CONTEXTUALISER LA SÉPARATION CONJUGALE EN 2016 !



Statistiques    Approx. 50% des couples vivront une séparation/divorce

**MAIS ATTENTION**

- % moins élevé pour les couples ayant des enfants (approx. 65% familles biparentales)
- Insatisfaction conjugale mais ... pas prêt à faire le deuil (échec de leur vie couple)  
Moyenne de 5 ans avant de prendre la décision

RAISONS

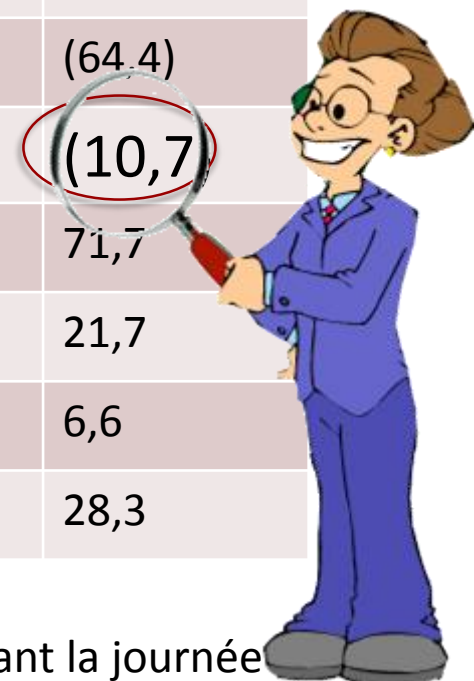
- 1. Enfant(s)
- 2. Argent
- 3. Ne pas être seul

- Age des enfants : groupe d'âge en  enf. 0-2 ans



## ➔ Portrait statique des familles du Québec (recensements 1995, 2011)

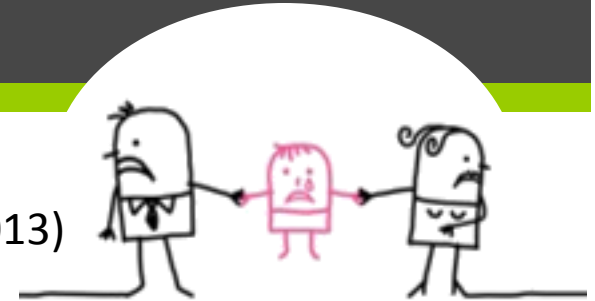
| Total         |             | 1995 | 2011   |
|---------------|-------------|------|--------|
| Famille       | Avec enfant | 63,8 | 58,2   |
|               | Sans enfant | 36,2 | 41,8   |
| Biparentale   | Intacte     | 67,0 | (64,4) |
|               | Recomposée  | 8,0  | (10,7) |
|               | Total       | 74,9 | 71,7   |
| Monoparentale | Mère        | 19,9 | 21,7   |
|               | Père        | 5,1  | 6,6    |
|               | Total       | 25,1 | 28,3   |



- sous-estimation due à la méthodologie : lieu de résidence de l'enfant la journée précédant le recensement

## 2. Ce que nous disent les modalités de garde de l'enfant ↗

➔ Portrait dynamique des familles (Biland et Schultz, 2013)



Évolution des modalités de garde de l'enfant de 1988 à 2008

| Modalités de garde         | Ordonnances 1998 | Ordonnances 2008 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Exclusive à la mère        | 79,0%            | 60,5%            |
| Garde partagée             | 8,1%             | 19,7%            |
| Exclusive aux deux parents | 7,2%             | 5,3%             |
| Exclusive au père          | 5,4%             | 13,5%            |
| Autre                      | 0,3%             | 1,0%             |

38,5%

EN JEUX IMPORTANTS LIÉS AUX MODALITÉS DE GARDE DE L'ENFANT  
DONC POURQUOI ???...



Selon ELNEJ (Enquête Longitudinale Nationale sur les Enfants et les Jeunes)  
(Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005)



➔ 25% enfants nés en 1987-88 ont connu séparation ou divorce avant 6 ans

➔ Lieu d'habitation des jeunes (4 à 15 ans) de parents séparés

78% habitent chez leur mère

13% vivent en alternance

9% habitent chez leur père exclusivement



➔ Contact avec père (parent non gardien) après 5 ans

56,4% ont des contacts réguliers

32,2% ont des contacts sporadiques

24,2% ne le voyaient plus



Période critique pour détermination modalités garde = année suivant la séparation  
(Allard et al., 2005)

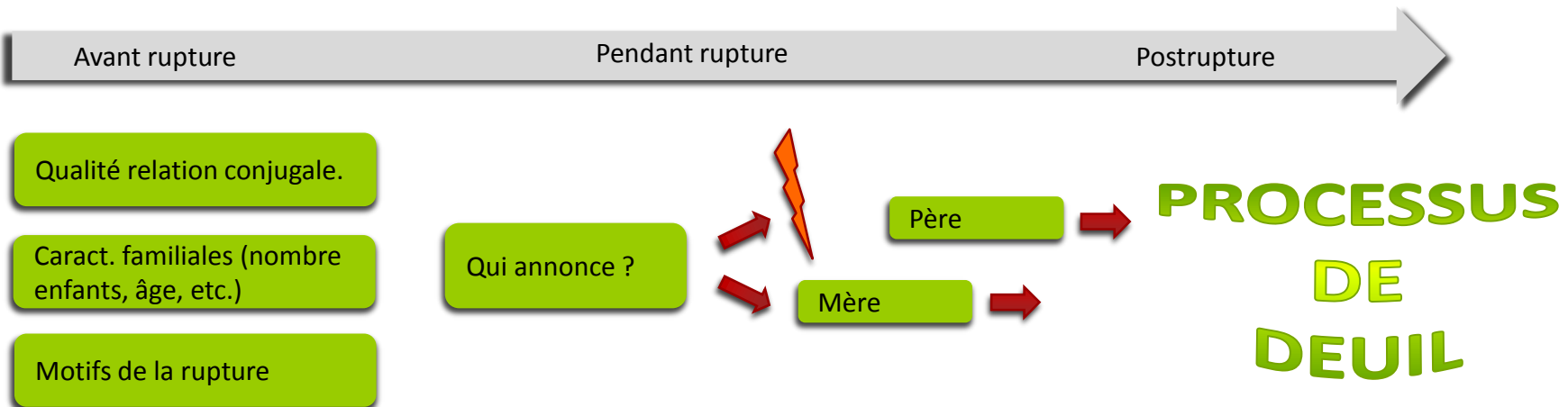


### 3. Mieux comprendre le processus !

#### L'annonce de la séparation ou du divorce



- 80% des cas, il ne s'agit pas d'une décision bilatérale (Bickerdike et Littlefield, 2000)
- 70% des cas, rupture serait initiée par femme (Dulac, 1998)





ÉTAT DE CHOC  
PROCESSUS DE DEUIL

Émotions multiples, rapides, etc.



RÉORGANISATION IMPORTANTE – RAPIDE (LIEU RÉSIDENCE)

- Plus fréquemment père quitte résidence familiale et peu questionne le fait d'amener les enfants
- Ressources d'hébergement mère enfant



PERTE DE CONTACTS QUOTIDIENS ENFANT ----- ROUTINE BRISÉE

STRATÉGIES POUR COMPOSER AVEC PÉRIODE DE DÉSÉQUILIBRE

MÈRE      Verbalisation et soutien réseau social

PÈRE      Investissement activités physiques ou professionnelles,  
hausse des habitudes de consommation

## Qui demande la garde ?

- Majorité des situations se règle dans un processus consensuel entre les 2 parents
- Tribunal appelé à statuer dans 15,2% divorce et 12,2% séparation (Joyal et al., 2003)
- Garde partagée  si ne découle pas procédure juridique (Juby et al. 2005)

1 Impartialité/Neutralité du système juridique (p.ex. libellé des textes de loi)

Même droits et obligations – critère meilleur intérêt enfant prédomine

2 Biais de genre (Hoffman et Moon, 2000)

- Présomption que la mère soit plus apte
- Influence de la situation économique (surtout pour hommes)

# Qui demande la garde ?



Selon résultats de Biland et Schultz (2013)

Mères seraient plus mobilisées que les pères pour obtenir la garde de leur enfant

Si 1 seul parent fait la demande

+ souvent = mère (69% dossiers)

➡ la garde exclusive leur est accordée (81,5%)

Si double demande (mère/père)

➡ la garde partagée est plus fréquemment allouée

➡ minorité de cas où deux demandes distinctes sont formulées (7,7%)



POURQUOI ? ...

# Qui demande la garde ?



## Pourquoi les pères demandent moins la garde?

Plusieurs interprétations :

(Quéniart, 2001; Turcotte et Gaudet, 2009)

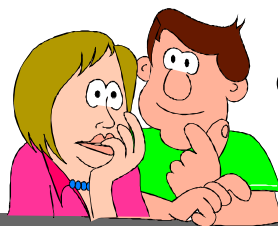
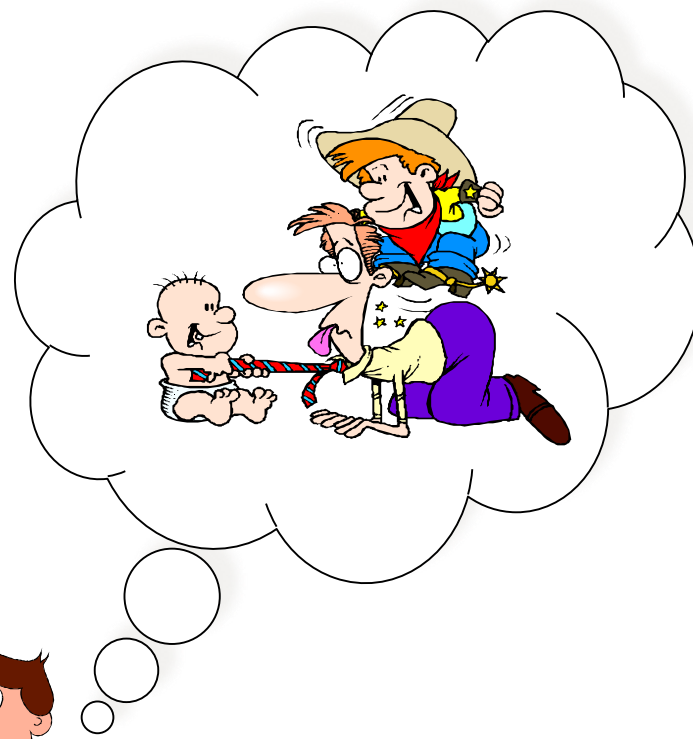
- Façon de mettre fin à leur responsabilité parentale (père déserteur)
- Un retrait progressif dû aux difficultés d'accès de l'enfant (père décrocheur)
- Reconnaissance de la primauté de la mère par les pères eux-mêmes
- Insatisfactions liées à l'exercice de leur droit parental/paternel (p.ex. droits accès)

Autant de pistes possibles d'action et d'intervention pour mobiliser les pères dans les démarches relatives au choix des modalités de garde

**MISE EN ACTION DES PÈRES – STRATÉGIE ADAPTATIVE PERTINENTE**  
**REPRISE DU CONTRÔLE**



## 4. Quels sont les critères qui guident « le meilleur intérêt de l'enfant »



# Critères pour le meilleur intérêt de l'enfant ...

Plusieurs critères reconnus par tribunaux (Pélissier-Simard, 2014) :  
qui relèvent des caractéristiques ...

- de l'enfant (p.ex. âge)
- du parent (p.ex. capacités parentales, disponibilité)
- des environnement sociaux (p.ex. réseau de soutien, famille élargie)



MAIS SURTOUT ...

- 1 de la relation coparentale (p.ex. soutien conjointe)
- 2  
2 de la santé mentale/physique du parent non gardien

# Soutien conjugal pré-post rupture (coparentalité)

1

## UN ENJEU MAJEUR ET UN EFFET EN CHAÎNE QUI DÉBUTE BIEN AVANT LA RUPTURE CONJUGALE

- Relation avec la mère de l'enfant (déterminant imp. de l'eng. paternel)
- Croyances et attitudes favorables à engagement père \*\*\*

2 dimensions de l'eng. plus perméables aux attitudes/croyances Mère  
Participation aux soins bases ET temps passé seul enfant

Rôle de vigile/sentinelle des mères

Limiter l'accès de l'autre parent à son enfant (Leahey, 2013)

- Stratégies de dénigrement : Omission, amplification, suggestion, affirmations mensongères, croyances erronées
- Stratégies d'obstruction : Bris de communication, nombreux petits conflits au quotidien, déménagement, multiplication procédures
- Stratégie adaptative de ce rôle : Agir pour le bien de l'enfant, protéger, être plus efficace (Austin et al., 2013)

# Soutien conjugal pré-post rupture (coparentalité)

Présence de conflits

Intensité de ceux-ci, persistance après la séparation

Capacité de coparentalité, de conciliation ET sur modalités de garde  
(Ganong et al., 2012)

**20 à 35%**

Présence élevée de conflits  
pour 2 à 3 années suivant  
séparation

(Drapeau et al., 2009)

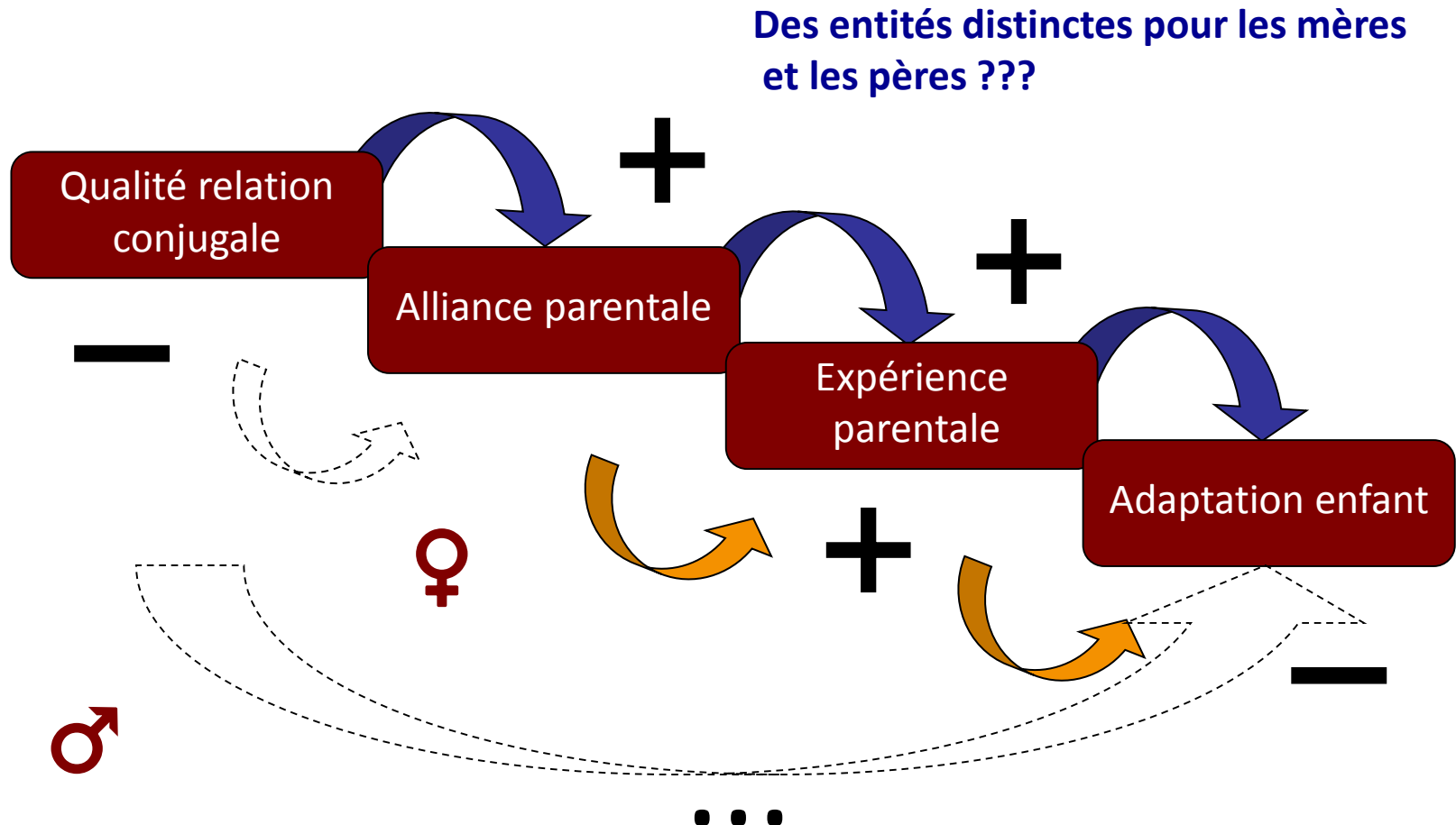




# Liens entre les couples conjugal et parental

Façon dont les conjoints se soutiennent et se respectent mutuellement dans leur rôle parental, de manière à travailler ensemble (en équipe) pour le bien-être et le développement de l'enfant.

(Abidin et Brunner, 1995; Gable, Belsky & Crnic, 1992)



# CONDITIONS DE SANTÉ DES PÈRES



## ADAPTATION SUITE À LA RUPTURE

- baisse des contacts avec enfant (si ce n'est absence/visites supervisées) - CTX qui génèrent de l'insatisfaction – sentiments négatifs
- hommes plus nombreux à vivre des problèmes de santé physique ou mentale (p.ex. dépression, idées suicidaires, adoption de conduites déviantes)



Peu compatibles avec le meilleur intérêt de l'enfant



Se superpose

Rapport à l'aide des hommes (Tremblay et al. 2012, Rondeau, 2014)

Manque de ressources de soutien ou moindre adéquation des environnements de services



## 5. Services et interventions qui soutiennent les pères

# Services et interventions qui soutiennent les pères



- Peu d'organismes offrent des services spécifiques pour venir en aide aux hommes exclusivement 3,5% des 2 800 org. communautaires Québec (Dulac et Camus, 2006)
- Contexte spécifique « séparation » : 11 organismes communautaires avec mandat de prévention et d'aide pour pères (p.ex. Pères séparés inc., AutonHommie, Repères)
- Très peu modalités de soutien offertes par milieux institutionnels (Cjeunesse, centres hospitaliers)

## BESOINS DES PÈRES

- Besoin d'exister (se sentent parfois invisibles aux yeux des professionnels – attention sur mère-enfant)
  - Besoin de se sentir compétent (reconnaissance de leurs habiletés parentales)
  - Besoin de reconnaissance (ensemble des acteurs qui gravitent autour – reconnaissent l'importance du rôle et de l'engagement paternel)
  - Besoin de stabilité économique et relationnelle
- 

# Pistes de réflexion



En lien avec les besoins exprimés par les pères, il y a lieu de s'interroger sur les meilleures pratiques qui permettent de :

- 1) Consolider les liens familiaux (ex : encadrement des visites supervisées qui permettent ultimement l'accès et le contact à l'enfant – maintien de la continuité des liens père-enfant) ;
  - 2) Approche non confrontation avec les ex-conjointes (favorise l'établissement d'une relation coparentale plus saine)
  - 3) Dispenser de l'information sur le plan juridique jumelée à un soutien psychosocial – une opportunité de rejoindre les pères qui ne doit pas être manquée !
  - 4) Valoriser le rôle paternel (ex : formation aux intervenants qui travaillent auprès des jeunes familles ) et :
  - 5) Soutenir la stabilité économique et relationnelle (ex : hébergement pères-enfants).
- 

L'enfant est en équilibre sur un fil qui le relie chacun de ses parents.



Une équipe coparentale qui doit être au rendez-vous pour que ce fil devienne un chemin sur lequel l'enfant pourra aller de l'avant !

# À vous la parole !



**Des liens qui  
nourrissent l'espoir !**

# MERCI !